



Inscription aux listes électorales

[Guide des particuliers](#) ▶ : [Accueil particuliers](#) ▶ [Famille](#) ▶ [Aides financières pour la scolarité](#) ▶ [Bourse au mérite \(au lycée\)](#) ▶ [Bourse au mérite \(au lycée\)](#)

Bourse au mérite (au lycée)

La bourse au mérite est versée à l'élève boursier du lycée qui a obtenu une mention *bien* ou *très bien* au diplôme national du brevet.

Qui est concerné ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- > percevoir la [bourse de lycée](#) (particuliers),
- > s'engager dans un cycle conduisant au bac,
- > avoir obtenu une mention *bien* ou *très bien* au [diplôme national du brevet](#) (particuliers),
- > et s'engager à poursuivre assidûment une scolarité.



À noter

la bourse au mérite peut être suspendue si le conseil de classe juge les efforts et les résultats insuffisants.

Démarche à réaliser

Vous devez **vous engager par écrit** à poursuivre votre scolarité avec assiduité jusqu'au bac et obtenir de bons résultats scolaires.

Pour le reste, vous n'avez pas à faire de dossier spécifique à faire. En effet, votre dossier de bourse de lycée suffit.

Montant de la bourse (année 2017-2018)

La bourse au mérite est versée en 3 fois avec la bourse de lycée.

Son montant est différent selon votre situation :

Vous la touchez pour la première fois

Si vous la touchez pour la 1^{re} fois, le montant dépendra du montant de la bourse de lycée.

Ainsi :

Montant de la bourse selon l'échelon de bourse de

ÉCHELON DE BOURSE	BOURSE DE LYCÉE PERÇUE	MON DE LA BOURSE AU MÉRI POUR L'ANNÉE 2017-
	1 145 €	402 €
	2 178 €	522 €
	3 210 €	642 €
	4 242 €	762 €
	5 274 €	882 €
	6 307 €	1002 €

Vous la touchez depuis la rentrée 2016

Si vous la touchez pour la 1^{re} fois, le montant dépendra du montant de la bourse de lycée.

Ainsi :

Montant de la bourse selon l'éc

BOURSE DE LYCÉE PERÇUE	MONTANT DE LA BOURSE AU MÉRITE F L'ANNÉE 2017-2018
145 €	402 €
178 €	522 €
210 €	642 €
242 €	762 €
274 €	882 €
307 €	1002 €

Vous la touchez depuis la rentrée 2015

Vous continuerez à toucher la même bourse pour l'année **2017-2018**, soit **800 €** versée en 3 fois avec la bourse de lycée.

Cumul avec d'autres aides?

La bourse est obligatoirement cumulée avec la [bourse de lycée](#) (particuliers).

Par ailleurs, elle peut être cumulée, sous conditions, avec :

- > [l'allocation de rentrée scolaire](#) (particuliers),
- > des [aides pour l'élève inscrit dans la voie professionnelle](#) (particuliers),
- > la [prime à l'internat](#) (particuliers),
- > le [fonds social lycéen](#) (particuliers),
- > des [aides pour la cantine](#) (particuliers).

Établissement scolaire






Pour des renseignements complémentaires

Voir aussi...

- > [Prime à l'internat \(particuliers\)](#)

Références



- > [Code de l'éducation : articles R531-19 à D531-22](#) 
Critère d'attribution des bourses nationales d'études du second degré de lycée
- > [Code de l'éducation : articles D531-37 à D531-41](#) 
Bourses au mérite
- > [Arrêté du 22 mars 2016 fixant le montant de la bourse au mérite à compter de l'année scolaire 2016-2017](#) 
- > [Circulaire n°2016-131 du 26 août 2016 relative aux bourses au mérite](#) 
- > [Note de service relative aux bourses de l'enseignement secondaire agricole pour l'année 2016-2017](#) 

Questions - Réponses



- > [Peut-on encore bénéficier d'une bourse d'enseignement d'adaptation ? \(particuliers\)](#)
- > [Peut-on obtenir des aides pour la cantine scolaire ? \(particuliers\)](#)



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ **03 23 59 90 00**

@ **CONTACTEZ-NOUS**

